

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy

Québec 

ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Exercice clos le 30 juin 2023

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de la direction	3
Rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers résumés	4-5
État résumé de la situation financière	6
État résumé des résultats	7
État résumé de l'excédent (déficit) accumulé.....	8
Notes complémentaires aux états financiers résumés.....	9 à 32

RAPPORT FINANCIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2023

Rapport de la direction

Les états financiers du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy pour l'exercice clos le 30 juin 2023 portant la signature électronique 7835753896, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Centre de services scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Mallette S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Mallette S.E.N.C.R.L peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



M. Luc Galvani
Directeur général



Mme Patricia Hinse, CPA
Directrice du Service des ressources
financières

Trois-Rivières, le 18 octobre 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du conseil d'administration du
Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy,

Opinion avec réserves

Les états financiers résumés, qui comprennent l'état résumé de la situation financière au 30 juin 2023 et l'état résumé des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, sont tirés des états financiers audités du **CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU CHEMIN-DU-ROY** (Centre de services scolaire) pour l'exercice terminé le 30 juin 2023. Nous avons exprimé une opinion avec réserves sur ces états financiers dans notre rapport daté du 18 octobre 2023.

À notre avis, les états financiers résumés ci-joints constituent un résumé fidèle des états financiers audités, sur la base des critères décrits à la note 2. Cependant, les états financiers résumés comportent une anomalie équivalente à celle des états financiers audités du Centre de services scolaire pour l'exercice terminé le 30 juin 2023.

États financiers résumés

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés et du rapport de l'auditeur sur ceux-ci ne saurait par conséquent se substituer à la lecture des états financiers audités et du rapport de l'auditeur sur ces derniers.

Les états financiers audités et notre rapport sur ces états

Nous avons exprimé une opinion avec réserves sur les états financiers audités dans notre rapport daté du 18 octobre 2023. Notre opinion avec réserves était fondée sur le fait que le Centre de services scolaire n'a pas consolidé les états financiers de l'organisme sans but lucratif le Complexe Multidisciplinaire Les Estacades. Selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public, cet organisme aurait dû être consolidé du fait que le Centre de services scolaire le contrôle. Si le Complexe Multidisciplinaire Les Estacades avait été consolidé, de nombreux éléments des états financiers résumés ci-joints auraient été affectés. Les incidences de la non-consolidation sur les états financiers résumés n'ont pas été déterminées, cependant, des informations à cet effet sont présentées à la note 18.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS (suite)

De plus, dans le cadre de l'application au 1^{er} avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations » du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Centre de services scolaire a comptabilisé, au 30 juin 2023, un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. En lien avec la comptabilisation du passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, le Centre de services scolaire a comptabilisé une subvention d'investissement à recevoir. De plus, il a ajusté les immobilisations et la subvention d'investissement reportée. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et adéquats en ce qui concerne l'exactitude et l'existence des composantes des bâtiments et matériaux déclarés pour calculer le passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, aux informations fournies sur ces obligations, à la subvention d'investissement à recevoir, aux immobilisations, à la subvention d'investissement reportée, au revenu de subvention d'investissement ou à d'autres postes des états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2023.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation des états financiers résumés sur la base des critères décrits à la note 2.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indiquant si les états financiers résumés constituent un résumé fidèle des états financiers audités, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810 « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

*Mallette S.E.N.C.R.L.*¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Trois-Rivières, Canada
Le 18 octobre 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique n° A128346

État résumé de la situation financière

au 30 juin 2023

	A	B	C	D
	2023	2022	Variation \$	Variation %
		(redressé)		
ACTIFS FINANCIERS				
01100 Encaisse (Découvert bancaire) (page 20)	14 177 384,09	576 083,69	13 601 300,40	2361%
01190 Équivalents de trésorerie (page 20)	0,00	0,00	0,00	0%
01200 Subvention de fonctionnement à recevoir (page 21)	33 286 422,16	50 976 898,95	-17 690 476,79	-35%
01400 Subvention d'investissement à recevoir (page 22)	396 566 614,22	242 914 954,04	153 651 660,18	63%
01480 Subvention à recevoir - Financement (page 22)	0,00	0,00	0,00	0%
01300 Taxe scolaire à recevoir	451 046,73	474 423,07	-23 376,34	-5%
01500 Débiteurs (page 23)	3 853 544,37	3 376 319,88	477 224,49	14%
01600 Stocks destinés à la revente	302 337,71	242 749,10	59 588,61	25%
01700 Placements de portefeuille et prêts (page 24)	0,00	0,00	0,00	0%
01990 Autres actifs (page 26)	0,00	0,00	0,00	0%
00000 TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	448 637 349,28	298 561 428,73	150 075 920,55	50%
PASSIFS				
03100 Emprunts temporaires à la charge de l'OS (page 30)	0,00	15 300 000,00	-15 300 000,00	-100%
03110 Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 30)	55 061 372,00	14 546 696,95	40 514 675,05	279%
03500 Crédoeurs et frais courus à payer (page 31)	47 171 657,88	42 134 918,11	5 036 739,77	12%
03450 Subvention d'investissement reportée (page 32)	267 706 329,07	220 610 358,12	47 095 970,95	21%
03400 Revenus perçus d'avance (page 33)	1 994 277,40	1 690 031,95	304 245,45	18%
03600 Provision pour avantages sociaux (page 34)	11 138 385,34	10 301 775,04	836 610,30	8%
03700 Dettes à long terme à la charge de l'OS (page 35)	19 099 673,18	20 633 299,59	-1 533 626,41	-7%
03750 Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (page 35)	209 227 928,66	212 040 387,03	-2 812 458,37	-1%
03250 Passif au titre des sites contaminés (page 36)	0,00	1 240 000,00	-1 240 000,00	-100%
03800 Autres passifs (page 36)	125 599 489,30	129 497 318,42	-3 897 829,12	-3%
00010 TOTAL DES PASSIFS	736 999 112,83	667 994 785,21	69 004 327,62	10%
00020 ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	-288 361 763,55	-369 433 356,48	81 071 592,93	22%
ACTIFS NON FINANCIERS				
01800 Immobilisations corporelles (page 40)	288 045 809,56	263 921 384,59	24 124 424,97	9%
01970 Stocks de fournitures	1 112 604,25	1 224 319,36	-111 715,11	-9%
01900 Charges payées d'avance (page 49)	472 834,46	454 613,47	18 220,99	4%
00030 TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	289 631 248,27	265 600 317,42	24 030 930,85	9%
03900 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ	1 269 484,72	-103 833 039,06	105 102 523,78	101%
L'excédent (déficit) accumulé est composé des éléments suivants:				
03910 Excédent (déficit) accumulé lié aux activités (page 4)	1 269 484,72	-103 833 039,05	105 102 523,77	101%
03920 Gains (pertes) de réévaluation cumulés (page 5)	0,00	0,00	0,00	0%
03950	1 269 484,72	-103 833 039,05	105 102 523,77	101%

État résumé des résultats

Exercice clos le 30 juin 2023

		A	B	C	D
		Budget 2023	Résultats réels 2023	Résultats réels 2022	Variation \$
		(redressé)			
REVENUS					
00010	Subvention de fonctionnement du MEQ (page 50)	263 242 061	275 515 260,04	260 222 736,78	15 292 523,26
00020	Subvention d'investissement (page 51)	2 173 014	76 643 757,84	1 826 437,19	74 817 320,65
00030	Autres subventions et contributions (page 52)	1 313 134	1 464 179,31	2 300 772,72	-836 593,41
00040	Taxe scolaire (page 53)	14 028 300	14 207 341,92	13 917 924,99	289 416,93
00050	Droits de scolarité et frais de scolarisation (page 54)	1 125 347	996 982,59	921 265,52	75 717,07
980	Ventes de biens et services (page 55)	19 560 350	19 938 805,46	16 969 062,99	2 969 742,47
00060	Revenus divers (page 56)	3 722 569	4 940 846,23	3 897 725,58	1 043 120,65
966	Amortissement de la subvention d'investissement reportée (page 32)	12 026 972	49 301 882,48	14 500 090,79	34 801 791,69
00000	Total des revenus	317 191 747	443 009 055,87	314 556 016,56	128 453 039,31
CHARGES					
10000	Activités d'enseignement et de formation (page 81)	151 166 935	147 447 457,48	139 271 974,01	8 175 483,47
20000	Activités de soutien à l'enseignement et à la formation (page 82)	76 482 560	77 630 477,91	67 544 983,92	10 085 493,99
30000	Services d'appoint (page 83)	35 679 909	36 322 659,93	31 184 064,07	5 138 595,86
50000	Activités administratives (page 84)	10 844 595	10 055 526,69	10 318 894,18	-263 367,49
60000	Activités relatives aux biens meubles et immeubles (page 85)	32 843 162	47 985 647,04	42 177 505,11	5 808 141,93
70000	Activités connexes (page 86)	11 143 197	17 628 152,75	12 568 193,60	5 059 959,15
80000	Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (page 34)	164 640	836 610,30	935 139,83	-98 529,53
964	Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles (pages 100 et 101)	0	0,00	424 086,88	-424 086,88
00100	Total des charges	318 324 998	337 906 532,10	304 424 841,60	33 481 690,50
00200	EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	-1 133 251	105 102 523,77	10 131 174,96	94 971 348,81

Les références des pages mentionnées ci-haut sont reliées aux états financiers complets présentés dans le format du rapport TRAFICS prescrit par le MEQ. Page 2
Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers résumés.

État résumé de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités

Exercice clos le 30 juin 2023

	A	B
	2023	2022
		(redressé)
00010 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	139 250,51	-16 447 847,41
00020 Redressements avec retraitement des exercices antérieurs (page 120)	-103 972 289,56	-97 516 366,60
00030 Solde redressé	-103 833 039,05	-113 964 214,01
00040 Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités (page 3)	105 102 523,77	10 131 174,96
90000 EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	1 269 484,72	-103 833 039,05

Les références des pages mentionnées ci-haut sont reliées aux états financiers complets présentés dans le format du rapport TRAFICS prescrit par le MEQ. Page 2
Les notes complémentaires font parties intégrante des états financiers résumés.

1. Statut constitutif et nature des activités

Le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy (Centre de services scolaire) est constitué en vertu du décret 1014.97 du 13 août 1997. Le Centre de services scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec.

Le Centre de services scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite éducative des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi de l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. Critères appliqués pour la présentation des états financiers résumés

Les présents états financiers résumés sont tirés des états financiers audités préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, au 30 juin 2023, et pour l'exercice terminé à cette date.

La préparation des états financiers résumés exige de la direction qu'elle détermine les informations qui auront à y être reflétées afin qu'ils soient cohérents, dans tous leurs aspects significatifs, avec les états financiers audités ou qu'ils constituent, dans leurs aspects significatifs, un résumé fidèle de ces états.

La direction a préparé les présents états financiers résumés selon les critères suivants :

Les états financiers résumés comprennent l'état résumé de la situation financière et l'état résumé des résultats ainsi que de l'excédent (déficit) accumulé;
Les informations comprises dans les états financiers résumés concordent avec les informations correspondantes dans les états financiers audités;
Les notes complémentaires qui détaillent les postes des états financiers.

Pour obtenir une copie de ces états financiers complets, la demande doit être faite à la direction du Centre de services scolaire Chemin-du-Roy.

3. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers sont établis selon le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier à l'exception du fait que le Centre de services scolaire n'a pas consolidé les états financiers d'un organisme sans but lucratif qu'il contrôle (pour plus de détails, voir la note 19).

Estimations comptables

La préparation des états financiers du Centre de services scolaire, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision des créances douteuses, la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), le passif au titre des sites contaminés et les passifs dans le cadre des éventualités. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Passifs

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel du Centre de services scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période du Centre de services scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés du Centre de services scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

Dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission, ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est inclus dans le solde des dettes à long terme.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du Centre de services scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse la norme environnementale;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. Le Centre de services scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement. Compte tenu de l'incertitude quant à la période au cours de laquelle les activités d'assainissement seront menées, le Centre de services scolaire n'actualise pas ces coûts.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint le Centre de services scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers du Centre de services scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Les éléments incorporels ne sont pas constatés dans les états financiers du Centre de services scolaire.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments – OMHS	35 ans ¹
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires - achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

¹) Une nouvelle « composante OMHS » a été créée pour chacun des bâtiments détenus contenant de l'amiante et doit être amortie sur la durée estimative restante jusqu'à leur date de démolition connue ou estimée.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de l'exercice d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Centre de services scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont le Centre de services scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais sont imputés aux charges au moment où le Centre de services scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus, y compris les gains réalisés, sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus, qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement, sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subvention et subvention reportée

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans la période où le Centre de service scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

3. Principales méthodes comptables (suite)

Subvention et subvention reportée (suite)

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que le Centre de services scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent.

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier suivant. Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans l'exercice au cours duquel les sommes sont encaissées.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

4. Modifications comptables

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1^{er} juillet 2022, le Centre de services scolaire a adopté le chapitre SP 3280, « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ». Ce chapitre établit des normes sur la façon de comptabiliser, d'évaluer et de présenter le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, qui font ou non l'objet d'un usage productif. Il établit également les informations à fournir à l'égard de ce passif.

L'effet de l'application de cette norme a été comptabilisé de façon rétroactive modifiée, c'est-à-dire que :

- les dispositions de la norme ont été appliquées aux événements et opérations à compter de la date à laquelle les obligations liées à la mise hors service ont pris naissance. Dans le cas des bâtiments comprenant des matériaux amiantés, il s'agit de l'année 1999;
- les hypothèses et les taux d'actualisation utilisés ont été établis à la date d'application initiale de la norme, le 1^{er} avril 2022.

Cette nouvelle application a eu des répercussions sur les composantes suivantes de l'état des résultats et de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) des exercices financiers terminés le 30 juin 2023 et 30 juin 2022.

Par ailleurs, le gouvernement s'est engagé à subventionner la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ayant pris naissance avant le 1^{er} avril 2022 ainsi que les sommes requises afin de pourvoir aux révisions de ces obligations et aux dépenses de désactualisation et d'indexation liées à ces obligations. Cette subvention a été comptabilisée en conformité avec la norme sur les paiements de transfert.

ÉTAT DES RÉSULTATS	2023	2022
Revenus		
Subvention d'investissement	74 354 038 \$	- \$
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	37 175 745	-
Total des revenus	111 529 783 \$	- \$
Charges		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	7 557 493 \$	6 455 923 \$
Excédent (Déficit) de l'exercice liés aux activités	103 972 290 \$	(6 455 923) \$

4. Modifications comptables (suite)

ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	2023	2022
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités au début	(103 972 290) \$	(97 516 367) \$
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités à la fin	- \$	(103 972 290) \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2023	2022
Actifs financiers		
Subvention d'investissement à recevoir	118 699 545 \$	- \$
Subvention d'investissement reportée	(7 169 763)	-
Total des actifs financiers	111 529 782 \$	- \$
Passifs		
Autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	118 699 545	126 209 520
Actifs financiers nets (Dette nette)	(7 169 763) \$	(126 209 520) \$
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	7 169 763 \$	22 237 230 \$
Excédent (Déficit) accumulé à la fin	- \$	(103 972 290) \$

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2023	2022
Actifs financiers nets (Dette nette) au début	(103 972 290) \$	(120 652 908) \$
Excédent (Déficit) de l'exercice	103 972 290	(5 556 612)
Immobilisations corporelles	7 169 763	22 237 230
Actifs financiers nets (Dette nette) à la fin	7 169 763 \$	(103 972 290) \$

Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2023

5. Subventions à recevoir

2023

2022

Subventions de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	33 286 422	\$	50 976 899	\$
Total des transferts à recevoir du gouvernement du Canada	38 650		44 689	
	33 325 072	\$	51 021 588	\$

Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

6. Emprunts temporaires

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les acceptations bancaires et l'emprunt temporaire sont autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 118 052 026 \$ (76 630 893 \$ au 30 juin 2022). L'emprunt temporaire porte intérêt au taux de base canadien de la Banque Nationale et est garanti par le MEQ. L'emprunt temporaire du Fonds de financement MEQ porte intérêt au taux moyen des bons du Trésor à 3 mois, majoré de 0,02 % et est garanti par le MEQ.

7. Crédoiteurs et frais courus à payer

2023

2022

Salaires nets à payer et salaires courus	12 518 087	\$	27 431 213	\$
Déductions à la source à payer et charges sociales à payer	15 909 846		-	
Autres crédoiteurs et frais courus - Ministères et organismes du gouvernement du Québec	1 430 287		1 024 428	
Autres crédoiteurs et frais courus – Autres que Ministères et organismes du gouvernement du Québec	15 335 652		12 005 704	
Intérêts courus	1 977 786		1 673 573	
	47 171 658	\$	42 134 918	\$

8. Revenus reportés

Subvention d'investissement reportée

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

9. Provision pour avantages sociaux

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, le Centre de services scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, la convention collective des enseignants ne permet plus l'accumulation des congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie sont monnayables au 30 juin, s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

10. Dettes à long terme à la charge du Centre de services scolaire

	2023		2022
Emprunt de 8 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 52 347 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,35 %, échéant en août 2032 (surface synthétique CSAD)	4 555 788	\$	4 932 162 \$
Emprunt de 15 850 000 \$, remboursable par versements mensuels de 95 368 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,35 %, échéant en août 2032 (aréna CSAD)	8 299 914		8 985 605
Emprunt de 1 700 000 \$, remboursable par versements mensuels de 10 716 \$, incluant le capital et les intérêts au taux de 5,84 %, échéant en novembre 2033 (projet CSAD)	1 004 308		1 072 819
Emprunt de 6 045 765 \$, remboursable par versements annuels de 403 051 \$ en capital plus les intérêts au taux de 2,179%, échéant en janvier 2036 (projet économie d'énergie)	5 239 663		5 642 714
	19 099 673	\$	20 633 300 \$

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme à la charge du Centre de services scolaire au cours des prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :
2024 : 1 593 290 \$, 2025 : 1 660 072 \$, 2026 : 1 728 561 \$, 2027 : 1 800 810 \$, 2028 : 1 875 801 \$. 2026 et suivantes : 10 441 139 \$.

Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2023

11. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention

2023

2022

Règles budgétaires

Billet de 23 300 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 1 126 000 \$ et un versement final de 13 166 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,781 %, échéant en septembre 2024	14 292 000	\$	15 418 000	\$
Billet de 16 500 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 660 000 \$ et un versement final de 10 560 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,177 %, échéant en septembre 2024	11 220 000		11 880 000	
Billet de 28 950 000 \$, remboursable par huit versements annuels de 3 039 000 \$ et un versement final de 4 638 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,143 %, échéant en septembre 2025	10 716 000		13 755 000	
Billet de 39 500 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 2 212 000 \$ et un versement final de 19 592 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,369 %, échéant en septembre 2026	26 228 000		28 440 000	
Billet de 7 705 000 \$, remboursable par dix versements annuels de 689 000 \$ et un versement final de 815 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,367 %, échéant en décembre 2026	2 882 000		3 571 000	
Billet de 27 884 000 \$, remboursable par neuf versements annuels de 1 654 000 \$ et un versement final de 12 998 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,905 %, échéant en septembre 2027	19 614 000		21 268 000	
Billet de 15 000 000 \$, remboursable par vingt-trois versements annuels de 600 000 \$ et un versement final de 1 200 000 \$ plus les intérêts au taux de 4,940 %, échéant en juin 2034	7 200 000		7 800 000	
Billet de 16 390 000 \$, remboursable par dix-sept versements annuels de 890 000 \$ et un versement final de 1 260 000 \$ plus les intérêts au taux de 3,154 %, échéant en juin 2036	11 940 000		12 830 000	
Billet de 11 731 000 \$, remboursable par vingt-quatre versements annuels de 469 000 \$, débutant en mars 2020, et un versement final de 475 000 \$ plus les intérêts au taux de 2,99 %, échéant en mars 2044	9 855 000		10 324 000	
Sous-total	113 947 000	\$	125 286 000	\$

Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2023

11. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)

2023

2022

Règles budgétaires (suite)

Sous-total – reporté

113 947 000 \$ 125 286 000 \$

Billet de 29 420 000 \$, remboursable par vingt-cinq versements annuels de 1 177 000 \$, débutant en avril 2021, plus les intérêts au taux de 2,299 %, échéant en avril 2045

25 889 000 27 066 000

Billet de 891 000 \$, remboursable par trois versements annuels de 297 000 \$, débutant en avril 2021, plus les intérêts au taux de 0,738 %, échu en avril 2023

- 297 000

Billet de 35 381 676 \$, remboursable par vingt-cinq versements annuels de 1 415 267 \$, débutant en janvier 2022, plus les intérêts au taux de 2,218 %, échéant en janvier 2046

32 551 142 33 966 409

Billet de 3 031 153 \$, remboursable par trois versements annuels de 1 010 384 \$, débutant en avril 2022, plus les intérêts au taux de 0,688 %, échéant en avril 2024

1 010 385 2 020 769

Billet de 20 655 738 \$, remboursable par vingt-cinq versements annuels de 826 229 \$, débutant en décembre 2022, plus les intérêts au taux de 2,606 %, échéant en décembre 2046

19 829 508 20 655 738

Billet de 3 070 219 \$, remboursable par trois versements annuels de 1 023 406 \$, débutant en décembre 2022, plus les intérêts au taux de 1,530 %, échéant en décembre 2024

2 046 813 3 070 219

Billet de 12 384 592 \$, remboursable par vingt-cinq versements annuels de 495 384 \$, débutant en février 2024, plus les intérêts au taux de 3,977 %, échéant en février 2048

12 384 592 -

Billet de 2 002 404 \$, remboursable par trois versements annuels de 667 468 \$, débutant en février 2024, plus les intérêts au taux de 3,580 %, échéant en février 2026.

2 002 404 -

Sous-total

209 660 844 \$ 212 362 135 \$

Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2023

11. Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (suite)	2023	2022
Autres que les règles budgétaires		
Sous-total - reporté	209 660 844	\$ 212 362 135
Billet de 717 445 \$, remboursable par dix versements annuels de 82 887 \$ incluant le capital, les frais de gestion, les frais d'émission et les intérêts au taux de 2,589 %, échéant en décembre 2025	234 794	309 142
Billet de 947 494 \$, remboursable par dix versements annuels de 109 465 \$ incluant le capital, les frais de gestion, les frais d'émission et les intérêts au taux de 2,589 %, échéant en décembre 2025	310 081	408 269
	210 205 719	213 079 546
Moins : coûts de transaction attribuables à l'émission d'un passif financier	(977 790)	(1 039 159)
Total	209 227 929	\$ 212 040 387

Les versements en capital exigibles sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention au cours des prochains exercices se terminant le 30 juin sont les suivants :

2024	18 131 141	\$
2025	39 065 341	
2026	15 919 635	
2027	27 933 880	
2028	7 526 880	
2029 et suivants	101 628 842	
	<u>210 205 719</u>	\$

12. Passif au titre des sites contaminés

Les contaminants ayant entraîné la constatation de passif au titre des sites contaminés sont des hydrocarbures pétroliers, des hydrocarbures aromatiques polychimiques ou des métaux.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour considérer le degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

Par ailleurs, aucun passif n'a été comptabilisé pour un site pour lequel il n'est pas prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés du fait que la contamination est limitée à ces sites et qu'elle ne représente pas de risque pour la santé et la sécurité ou pour l'environnement.

Au cours de l'exercice, les travaux de décontamination pour les sites contaminés ont été effectués pour un montant de 1 618 701 \$. Le passif au titre des sites contaminés de 1 240 000\$ a été renversé et des frais de 378 701 \$ ont été inscrits en augmentation des aménagements de terrain.

13. Immobilisations corporelles

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier.

Le total des immobilisations inclut les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total 51 597 753 \$ (17 513 635 \$ au 30 juin 2022), soit 51 120 349 \$ (17 259 278 \$ au 30 juin 2022) pour des bâtiments, 477 404 \$ (254 357 \$ au 30 juin 2022) en aménagement et autres. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 9 892 112 \$ (5 538 484 \$ au 30 juin 2022) qui est inclus dans le poste « comptes à payer et retenues sur contrats - Immobilisation ». Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

14. Obligations liées à la mise hors services d'immobilisations

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations du Centre de services scolaires concernent le désamiantage des bâtiments.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2023	2022 (redressé)
Solde au début	126 209 519 \$	120 652 907 \$
Nouvelles obligations de mise hors service	-	-
Charge de désactualisation	6 658 182	5 556 612
Révision des estimations [augmentation / (diminution)]	(14 168 155)	-
Solde à la fin	118 699 545 \$	126 209 519 \$

14. Obligations liées à la mise hors services d'immobilisations (suite)

Les principales hypothèses utilisées pour le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

Taux d'actualisation, incluant l'inflation	5,54 %
Période d'actualisation (1)	De 5 à 77 ans
Taux d'inflation	2,93 %

(1) La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2023 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 180 598 056 \$ (162 453 621 \$ au 30 juin 2022).

Une contribution financière de 118 699 545 \$ a été octroyée au Centre de services scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service. De ce montant, 111 529 782 \$ ont été constatés dans les revenus. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

Incidence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Hypothèses	Variation	Incidence sur la valeur des obligations au 30 juin 2023	
		\$	%
Taux d'actualisation	Hausse de 0,5 %	(3 271 801) \$	(2.76) %
	Baisse de 0,5 %	3 888 199 \$	3.28 %
Période d'actualisation	Hausse de 0,5 %	(1 364 020) \$	(1.15) %
	Baisse de 0,5 %	1 587 815 \$	1.34 %
Taux d'inflation	Hausse de 0,5 %	4 098 212 \$	3.45 %
	Baisse de 0,5 %	(3 450 450) \$	(2.91) %

Notes complémentaires aux états financiers

30 juin 2023

15. Flux de trésorerie

2023

2022

Les intérêts payés au cours de l'exercice s'élèvent à	8 272 776	\$	6 689 477	\$
Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à	339 087	\$	124 183	\$

16. Obligations et droits contractuels

Obligations contractuelles (charges)

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Un montant de 50 498 605 \$ (28 641 612 \$ au 30 juin 2022) pour des contrats de construction, de rénovation d'école et d'aménagements de terrain à être réalisés jusqu'en juin 2024. Les versements pour le prochain exercice s'élèvent à :

2023	50 498 605	\$
------	------------	----

- b) Un montant de 25 409 062 \$ (16 383 459 \$ au 30 juin 2022) pour des contrats de service et d'approvisionnement, échéant d'octobre 2023 et juin 2029 pour le gardiennage, l'entretien ménager, la collecte des ordures, l'utilisation et location des photocopieurs et autres. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à :

2024	11 334 018	\$
2025	5 073 756	\$
2026	4 219 511	\$
2027	2 516 602	\$
2028	2 265 175	\$

- c) Un montant de 63 253 311 \$ (76 699 580 \$ au 30 juin 2022) pour des contrats de transport scolaire échéant du mois de juin 2024 à juin 2027. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à :

2024	16 473 132	\$
2025	15 593 393	\$
2026	15 593 393	\$
2027	15 593 393	\$

- d) Un montant de - \$ (474 130 \$ au 30 juin 2022) pour des obligations découlant de certaines clauses de conventions collectives.

Les montants des obligations contractuelles présentés ci-dessus incluent la TPS non récupérée.

16. Obligations et droits contractuels (suite)

Droits contractuels (revenus)

Dans le cadre de ses opérations, le Centre de services scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu à des baux pour un montant de 12 932 027 \$ (12 574 670 \$ au 30 juin 2022), échéant en 2032. Les versements pour les prochains exercices s'élèvent à:

	Droits contractuels avec des parties apparentées	Droits contractuels avec des parties non apparentées	TOTAL
2024	314 999 \$	1 076 440 \$	1 391 439 \$
2025	321 141 \$	1 084 514 \$	1 405 655 \$
2026	327 403 \$	1 092 648 \$	1 420 051 \$
2027	333 788 \$	1 100 842 \$	1 434 630 \$
2028	340 297 \$	1 109 099 \$	1 449 396 \$
2029 et suivantes	1 361 188 \$	4 469 668 \$	5 830 856 \$

17. Apparentés

Le Centre de services scolaire est apparenté avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Le Centre de services scolaire est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Le principal dirigeant est le directeur général.

Au cours de l'exercice, aucune transaction n'a été conclue entre le Centre de services scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives. Aussi, le Centre de services scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

18. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Le Centre de services scolaire est exposé à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2023.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiel du Centre de services scolaire sont principalement attribuables à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, le Centre de services scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements. La valeur comptable des principaux actifs du Centre de services scolaire représente l'exposition maximale du Centre de services scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs excluant les taxes à la consommation, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2023.

	2023		2022
<hr/>			
Débiteurs			
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	1 551 092	\$	1 082 741
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	718 159		1 335 052
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	3 600 096		3 217
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	132 770		3 654 589
<hr/>			
Sous-total	6 002 117		6 075 599
Provision pour créances douteuses	(4 198 059)		(4 266 304)
<hr/>			
Total des débiteurs déduction faite de la provision pour créances douteuses	1 804 058	\$	1 809 295
			\$

18. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financiers fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, le Centre de services scolaire est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent le Centre de services scolaire à un risque de juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixes sont les prêts et les dettes à long terme. Les actifs et passifs financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Considérant que le Centre de services scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que le Centre de services scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Pour les actifs et passifs financiers à taux variables, chaque fluctuation de 1 % du taux d'intérêt sur leur solde en fin d'exercice ferait augmenter ou diminuer les charges de 550 614 \$ (298 244 \$ au 30 juin 2022).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Centre de services scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. Le Centre de services scolaire est exposé à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créiteurs et charges courues à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, le Centre de services scolaire effectue fréquemment l'analyse de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins hebdomadaires en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

18. Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers (suite)

Risque de liquidité (suite)

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers du Centre de services scolaire se détaillent comme suit :

2023	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	55 061 372 \$	- \$	- \$	- \$	55 061 372 \$
Créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	31 032 979	228 829	-	-	31 261 808
Dettes à long terme	19 724 432	58 373 609	39 137 371	112 069 980	229 305 392
Provision pour avantages sociaux					
Vacances	3 407 422	-	-	-	3 407 422
Autres congés sociaux	207 383	-	-	-	207 383
Total	109 433 588 \$	58 602 438 \$	39 137 371 \$	112 069 980 \$	319 243 377 \$

2022	Moins de 1 an	1 an à 3 ans	4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	29 846 697 \$	- \$	- \$	- \$	29 846 697 \$
Créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source	25 878 668	258 987	29 522	-	26 167 177
Dettes à long terme	18 794 450	58 124 141	45 724 624	111 069 630	233 712 845
Provision pour avantages sociaux					
Vacances	3 056 539	-	-	-	3 056 539
Autres congés sociaux	117 833	-	-	-	117 833
Total	77 694 187 \$	58 383 128 \$	45 754 146 \$	111 069 630 \$	292 901 091 \$

19. Entité non consolidée

Le Complexe Multi-disciplinaire Les Estacades (CMDE) est un organisme qui exploite le Complexe sportif Alphonse-Desjardins (CSAD) dont les immeubles appartiennent au Centre de services scolaire. Selon un contrat d'entente, le CMDE est mandataire pour une partie des activités du Centre de services scolaire. Des éléments ont donc été réattribués dans ses livres. De plus, certaines activités réalisées par le CMDE ne doivent pas être réattribuées au Centre de services scolaire, du fait qu'elles font partie de ses propres activités. Un contrat de gestion signé le 9 juillet 2018 entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2018, mentionne les responsabilités de chacune des parties ainsi que des différents éléments de reddition de comptes.

Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, cet organisme aurait dû être consolidé tel que l'indique la réserve au rapport de l'auditeur indépendant, du fait que le Centre de services scolaire a conservé le contrôle de celui-ci au cours de l'exercice.

Si le CMDE avait été consolidé, plusieurs éléments des états financiers du Centre de services scolaire auraient été affectés. Les informations financières ci-dessous sont tirées des états financiers audités du CMDE pour l'exercice terminé le 30 juin 2023. Le CMDE applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public. Cependant, le rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers audités du CMDE de l'exercice terminé le 30 juin 2023 et 2022 comporte des réserves qui sont fondées sur le fait qu'au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2014, le CMDE a retraité ses états financiers de l'exercice terminé le 30 juin 2013, car il jugeait que divers revenus et apports avaient été comptabilisés alors que ceux-ci n'étaient pas reliés à ses opérations. Lors de ses audits, l'auditeur indépendant n'a pas été en mesure d'obtenir d'éléments probants suffisants et appropriés concernant ces revenus et apports, mais le CMDE croit qu'il doit rembourser ces revenus et apports et a décidé de les comptabiliser dans les créditeurs et charges à payer. Par conséquent, l'auditeur indépendant n'a pas pu déterminer si des ajustements devraient être apportés aux créditeurs et charges à payer ainsi qu'aux passifs nets d'un montant de 1 532 506 \$ aux 30 juin 2023 et 2022, ainsi qu'aux passifs nets aux 1^{er} juillet 2022 et 2021. En conséquence, il est impossible de déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés au passif à court terme et aux passifs nets présentés ci-dessous.

État de la situation financières CMDE - Exercice terminé le 30 juin	2022-2023	2021-2022
Actif		
Court terme	2 885 943 \$	2 981 671 \$
Long terme	362 875	394 626
Total de l'actif	3 248 818 \$	3 376 297 \$
Passif		
Court terme	6 651 929 \$	6 610 817 \$
Passifs nets	(3 403 111)	(3 234 520)
Total du passif	3 248 818 \$	3 376 297 \$

19. Entité non consolidée (suite)

Résultats - Exercice terminé le 30 juin	2022-2023			2021-2022			
	CMDE	CSS	TOTAL	CMDE	CSS	TOTAL	
TOTAL DES PRODUITS NETS DES ACTIVITÉS DES PAVILLONS	(199 096)	1 389 200	1 190 104	(303 512)	1 064 151	760 639	\$
AUTRES REVENUS							
HONORAIRES DE GESTION - LIÉS AUX ACTIVITÉS	1 389 200	(1 389 200)	-	1 064 151	(1 064 151)	-	\$
HONORAIRES DE GESTION	69 923	(69 923)	-	684 174	(684 174)	-	
TOTAL DES AUTRES REVENUS	1 459 123	(1 459 123)	-	1 748 325	(1 748 325)	-	\$
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	(1 332 066)	-	(1 332 066)	(1 207 329)	-	(1 207 329)	\$
AMORTISSEMENTS							
IMMOBILISATIONS	(85 784)	-	(85 784)	(110 054)	-	(110 054)	\$
ACTIFS INCORPORELS	(10 768)	-	(10 768)	(12 744)	-	(12 744)	
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	(96 552)	-	(96 552)	(122 798)	-	(122 798)	\$
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(168 591)	(69 923)	(238 514)	114 686	(684 174)	(569 488)	\$

Les résultats de la colonne « CSS » (Centre de services scolaire) sont déjà inclus dans les présents états financiers du Centre de services scolaire.

19. Entité non consolidée (suite)

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir et à payer de cet organisme sont les suivants :

	2023		2022
Débiteurs	3 977 208	\$	3 426 223 \$
Créditeurs et frais courus à payer	1 322 200	\$	1 693 909 \$

Le tableau qui suit présente les opérations conclues par le Centre de services scolaire avec cet organisme au cours de l'exercice :

	2023		2022
Revenus			
Vente de biens et services	7 156	\$	14 083 \$
Revenus divers	469 977		438 074
Total des revenus	477 133	\$	452 157 \$
Dépenses			
Activités d'enseignement et de formation	106 959	\$	74 543 \$
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	25 856		24 748
Services d'appoint	2 300		3 801
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	105		780
Activités connexes	1 459 122		1 748 325
Total des dépenses	1 594 341	\$	1 852 197 \$

Les opérations présentées ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établi et accepté par les apparentés.

Les dépenses n'incluent pas les taxes non récupérables pour fins de présentation.

20. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, le Centre de services scolaire est exposé à diverses réclamations, griefs et poursuites judiciaires en dommages et intérêts. Le Centre de services scolaire inscrit une provision à l'égard d'une réclamation seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée au surplus (ou déficit) de la période en cours.

21. Incertitude relative à la mesure

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

22. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'année financière 2022 ont été reclassés pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2023.